

NOTICE DE CONSTITUTION DES LOTS D'ADHESIONS, DE PIECES

A DESTINATION DES ORGANISMES POUR CONSTITUTION DES LOTS DE BULLETINS D'ADHESIONS ET DE PIECES JOINTES

Processus de référence : P02

Tâche concernée : 2

Les règles de constitution des Lots à appliquer sont les suivantes :

| LOT | Caractéristiques | Contenu obligatoire |
|--|---|---|
| Bulletins d'Adhésion saisis COMPLETS | Bulletin saisi <u>complet de ses PJ</u> Le numéro d'agent <u>est annoté</u> sur le coin en haut à gauche Les pièces justificatives <u>sont agrafées au Bulletin d'Adhésion</u> | <ul style="list-style-type: none"> – Signature par l'agent du Bulletin d'adhésion – Cachet de l'employeur – Attestation Carte Vitale – RIB pour le paiement des prestations – Toutes pièces justificatives liées aux bénéficiaires |
| Bulletins d'Adhésion saisis INCOMPLETS | Bulletin saisi, <u>en attente de pièces justificatives</u> Le numéro d'agent <u>est annoté</u> sur le coin en haut à gauche Les pièces justificatives <u>sont agrafées</u> | <ul style="list-style-type: none"> – Signature de l'adhérent – Cachet de l'employeur |
| Bulletins d'Adhésion NON SAISIS | Le numéro d'agent <u>est annoté</u> sur le coin en haut à gauche <u>Cas particuliers</u> de salariés absents de l'entreprise Ne doit <u>pas excéder 5%</u> du total des adhésions saisies | |
| PJ seules | Le numéro d'agent <u>est annoté</u> sur le coin en haut à gauche | |

Remarque : Il n'y a pas de pièces justificatives obligatoires bloquantes à la saisie.
Seule l'absence de la signature de l'adhérent et/ou du tampon de l'employeur est bloquante